



Plus de pension alimentaire (étudiant)

Par **Calyope**, le **27/11/2011** à **11:58**

Bonjour,

je vous écris afin d'anticiper une décision de mon père. Suite à de récents problèmes de famille graves dans lequel je lui ai ouvertement exprimé mon point de vue, j'ai peur qu'il me coupe ma pension alimentaire. La somme qu'il me verse tous les mois couvre le logement, les courses, les factures diverses (téléphone, internet), la mutuelle étudiante etc... J'ai peur qu'il me la coupe. On ne se parle plus depuis maintenant 3 semaines. La pension passe le 1er de chaque mois, je serai fixée le 1er décembre.

Je sais que légalement, il n'a pas le droit de le faire. Je suis encore étudiante (et jusqu'en 2014 normalement). De plus il est cautionnaire de mon prêt étudiant et de mon logement. Il n'a rien à gagner à faire cela. Et avec ce qu'il gagne, ce n'est pas comme s'il n'avait les moyens.

Par contre j'ai plusieurs petit soucis :

- je n'ai pas les moyens de payer un avocat. Si j'en prends un, ai-je droit à une aide financière?
- le temps que je puisse obtenir un RDV, combien de semaines/mois peuvent s'écouler?
- mon père est né au Maroc et il m'a dit texto que j'étais la seule chose qui le retenait ici, sinon il aurait déjà démissionné et serait retourné là-bas. S'il décide de faire ça, la Justice française ne peut plus rien je suppose.

J'attends vos réponses avec impatience. Merci.

Par **riley65**, le **27/11/2011** à **13:16**

bonjour

vous avez un jugement je suppose qui indique le montant de la pension alimentaire que votre papa doit honorer.

Maintenant s'il décide de ne plus la payer, vous pouvez aller consulter un avocat gratuitement au tribunal de votre ville afin de demander conseil et soutien. Il y a également l'aide juridictionnelle à mettre en place si une procédure devait être lancée, se qui prendra en charge les frais d'avocat.

Néanmoins si jamais vous n'aviez pas votre pension alimentaire en décembre je vous

conseille de vous rapprocher d'une assistante sociale, soit de votre université soit du conseil Générale en fonction de votre situation une demande d'aide financière dans l'urgence serez a évoquer et organiser une demande de bourse d'étude.

Apportez tout vos justificatifs de situation (dossier étudiant,charges,compte bancaire,jugement....)

Peut être que votre père et en colère je ne connais pas les raisons de votre conflit, par contre vous avez de la chance que votre père vous finance vos études soyez en conscient.

Afin d'adoucir la situation écrivez lui vos inquiétudes et essayez de lui reparler calmement.

Bon courage a vous, vous verrez cela s'arrangera